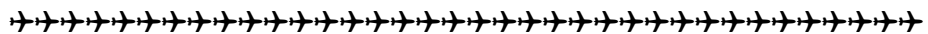


Instruction SFACT.PFE n° 2003/03 du 16.06.2003

objet : Etude Facteurs Humains de la fuite carburant de l'A320 F-GHQH .

Destinataires : Tous TRTO, FTO, exploitants et instructeurs isolés délivrant des qualifications de type sur avions multipilote.



1-Introduction

Suite à la fuite carburant survenu à l'Airbus A320 immatriculé F-GHQH sur le vol Orly / Lorient le 24 août 1997, le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) français, a émis une recommandation visant à améliorer la formation des pilotes et plus particulièrement l'identification et l'interprétation des indices d'une telle panne.

Les cours théoriques et pratiques, délivrés lors des qualifications de type, couvrent déjà l'utilisation du circuit carburant, la description des procédures Normales et Urgence Secours. La mise en application des procédures au simulateur termine la formation technique des pilotes. En revanche, cet incident et ses enseignements peuvent être utilisés pour améliorer le comportement des équipages face à ce type d'anomalie.

2- Action requise

Il est demandé aux organismes de formation de dispenser aux équipages en stage de qualification de type multipilote, lors de modules FH/CRM, une étude de cas basée sur l'incident de l'A320 de Lorient et de mettre en évidence le comportement d'un équipage confronté à une panne improbable.

Cette étude comportera, entre autres, les points suivants :

1) Points Facteurs Humains :

- Le comportement de l'équipage face à une panne improbable
- Le biais de confirmation
- Suivi des procédures
- Interprétation des résultats et remise en cause de la première hypothèse de travail (persistance du plan d'action)
- Changement de procédure
- Gestion du vol



2) Enseignements techniques

On rappellera succinctement les principes de la gestion carburant et les enseignements que l'on peut tirer de cet incident concernant la détection d'une fuite carburant.

3- Délais et procédures d'application

L'application de cette instruction est immédiate pour tout nouveau cours présenté à l'approbation de l'Autorité au titre des textes FCL 1.

Pour tous les cours déjà approuvés, l'intégration de ce cours devra être effective dans un délai de six mois, soit avant le **31 décembre 2003**.

Les procédures habituelles d'amendement des manuels Formation s'appliquent et tout changement majeur (volumes ou organisation d'un cours) doit être soumis à l'organisme assurant la tutelle de l'organisme de formation pour approbation préalable.

3- Fonds documentaire

On utilisera le rapport élaboré par le BEA intitulé « Incident survenu le 24 août 1997 entre Paris et Lorient à l'A320 immatriculé F-GHQH » référence f-qh970824.

Ce document est disponible sur simple demande auprès du SFACT.PFE et également sur le site Internet du BEA (<http://www.bea-fr.org/>).

Le Chef du Bureau Formation
et Ecoles

Monsieur Jean-Pierre MESURE